



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R. 610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par le Club Retromobile Dunois représenté par le Président, Monsieur TRAFFORD Damian, domicilié n°39 Aubepierre - 23160 AZERABLES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement sur la Place d'Armes à l'occasion de la Journée Nationale de véhicules d'époque (exposition véhicules et restauration food-truck Fish & Chips) organisée le dimanche 26 avril de 10 h 30 à 15 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la manifestation, la circulation et le stationnement seront interdits sur toute la place d'Armes le dimanche 26 avril de 10 h 30 à 15 h 00 sauf pour les véhicules d'exposition et le food-truck Fish & Chips.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le treize avril deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur TRAFFORD Damian, Président du Club Retromobile Dunois.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE